HISTOIRE DE LA MÉDECINE

L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE SAUMUR

Par le Dr BONTEMPS (de Saumur)

DISCOURS DU BANQUET DE SAUMUR

MESSIEURS,

La grande ombre de RABELAIS planait sur notre confraternelle réunion de Chinon. Heureux Chinon qui s'honore d'un tel génie ! Entre nous, Rabelais fit plus pour sa ville natale en y daignant naître qu'en la décrétant, dans son livre, la *première ville du monde*.

Vous, Tourangeaux, avez immortalisé nos maîtres TROUSSEAU, VELPEAU, BRETONNEAU.

Nos amis d'Angers ont CHEVREUL.

Les Saumurois ont aussi leur gloire.

Récemment Montreuil-Bellay glorifiait Moreau et Duret.

MOREAU, doyen de la faculté de Paris en 1630, professeur royal de médecine et de chirurgie, médecin du Roi, l'un des plus savants docteurs de son temps.

DURET, membre de l'Académie de médecine, premier chirurgien en chef de la marine française, professeur de chirurgie et fondateur de l'école de médecine de Brest.

Nous en avons d'autres et non des moindres. Je veux vous en citer quelques-uns que leurs travaux et leur dévouement illustrèrent. Vous constaterez que l'érudition de Moreau et la mâle énergie de Duret sont vertus de famille.

Envoyer un souvenir à l'Académie protestante de Saumur, c'est rappeler un passé glorieux. Si nous n'avons pas encore pris soin d'élever un monument aux illustres collaborateurs de Duplessis-Mornay, du moins avons-nous perpétué le souvenir de quelques-uns en donnant leurs noms à nos rues.

Au centre de la ville, on voit encore une maison dont la façade principale porte, sur des encorbellements de pierres de taille, deux tourelles de briques. Cette maison fut habitée par MARC DUNCAN, gentilhomme écossais, docteur en médecine.

Pendant un voyage en France, Duncan s'arrête à Saumur, séduit par tant de sites merveilleux. Il s'y fixe, s'y marie et acquiert une telle célébrité dans l'exercice de sa profession que Jacques 1er, roi d'Angleterre, le mande à sa cour pour l'attacher à sa personne. Duncan refuse ces offres brillantes, rien ne peut le décider à quitter le beau pays saumurois. Pendant 25 ans, sans cesser d'exercer la médecine, et tout en conservant la chaire de philosophie, Duncan dirigea l'Académie qui lui dut la plus grande part de sa prospérité.

Le seul livre de Duncan intéressant la médecine est intitulé « Contre la possession des religieuses de Loudun » thèse hardie qui lui attira la haine de Laubardemont, à laquelle il n'eût pas échappé sans la protection de la maréchale de Brézé. Le professeur de Saumur, homme de grand sens et physiologiste distingué, avait vu dans la prétendue possession de Loudun « *quœdam ficta, a morbo multa, a dœmone nulla* ». Pour Duncan, tout le sortilège gisait dans le cerveau des religieuses ; il n'y voyait qu'une affection *mélancolique*, nous dirions aujourd'hui *hystérique*. Ce diagnostic que la science a mis hors de doute depuis longtemps fait le plus grand honneur à Duncan.

Un autre médecin brillait à l'Académie protestante, Jean BENOIT. En 1640, il partageait la chaire de langue grecque avec Duncan. Il avait le titre officiel de *médecin de la Ville de Saumur*. « Le bonhomme Benoît » comme l'appelle Guy Patin dans ses lettres, était un érudit des plus remarquables.

Malgré les préoccupations et les fatigues d'un exercice journalier de la médecine, il passa ses veilles à traduire en latin les œuvres de Lucien de Samosate, en vers grecs les œuvres d'Horace, et surtout à ciseler une admirable édition de Pindare, avec traduction latine, glose, scholies et commentaires. Ces ouvrages, et surtout le dernier, sortis des presses d'un des 12 éditeurs de Saumur, sont en caractères si purs et si corrects qu'on les dirait tirés de l'officine des Estienne ou des Elzeviers. L'exemplaire du Pindare de Benoit, conservé à la bibliothèque de Saumur, fait l'admiration des connaisseurs. Quant au fond, disons qu'un membre éminent de l'Académie française, Villemain, reconnaît dans les *Essais sur le Génie de Pindare* la grande valeur de l'œuvre de notre compatriote Benoît.

Un troisième médecin, JACQUES ROLLAND DE BELLEBAT, chirurgien à Saumur, publiait dans le même temps une série d'ouvrages curieux.

C'est d'abord *l'anti-Loïmie* ou *Contre-peste* « œuvre chirurgicale qui traite des moyens de préserver et de guérir chacun de la maladie pestilentieuse » ouvrage édité à Saumur et réédité à Rouen.

Puis ce fut la *description d'une bouche sans langue*. Un malheureux enfant de 12 ans, dont la langue, rongée par un ulcère, s'était séparée de sa base, n'en conservait pas moins l'usage de la parole. Il fallait trouver un titre à cette observation.

Rolland de Bellebat s'adresse à Duncan qui propose le mot : *Aglossostomographie*.

Benoît, enchanté de prendre Duncan, son collègue à la chaire de grec, en flagrant délit contre la règle de formation des mots, soutint qu'il fallait dire *aglossostomatographie*. Les discussions, les épigrammes allaient leur train, et la querelle purement littéraire se serait envenimée sans l'intervention de Duplessis-Mornay.

Moins préoccupés des discussions terrestres et plus près du ciel étaient les médecins attachés aux abbesses de Fontevrault parmi lesquels :

JACQUES DE ST-NIOLPHE, médecin et procureur de l'abbaye ;

JEAN ROGER, chanoine prébendé en l'église de Tours et médecin ordinaire du Roi ;

RENÉ BESSIN, maître chirurgien ordinaire de toute la communauté et de l'abbesse Mme de Rochechouart.

FRANÇOIS RIFFAULT, dont la fille épousa Paul Alexandre de Chabrignac de Condé.

René Brion, chirurgien et médecin de l'abbesse de Bourbon, lequel fut inhumé près du grand autel.

François Archambault, médecin ordinaire de l'abbaye, décédé au *logis des médecins*, — car nos confrères avaient logis à part, — le soir de sa mort, il fut inhumé par les Pères de l'Habit dans l'église du Grand Monastère, près l'ancien autel Saint Louis. En creusant la fosse, on trouva un sépulcre en pierre de taille « dans lequel, dit la chronique, avait été mis un homme revestu d'une coste de maille qui donne à croire que c'était un grand seigneur ». Le voisinage parut digne d'Archambault et sur tous deux on referma la tombe.

Plus près du ciel, encore, étaient le chirurgien Vincent Beaudouin, que son curé, l'ensevelissant, traitait de « *bien aimé compère* » et surtout le Docteur Quentin, curé lui-même, son propre curé !

Arrivons à la période révolutionnaire où, parmi les médecins exerçant à Saumur, nous rencontrons entre autres :

Pierre Vilneau, qualifié dans une attestation des notables « *célèbre médecin de Saumur* ». Un arrêté des représentants du 10 octobre 1793 le fait entrer au Comité révolutionnaire où bientôt il est traité de *modérantin* et menacé pour sa *morgue dogmatique* par le Commissaire de la Convention. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il ne doit d'être sauvé qu'à ce même Commissaire de la Convention forcé de reconnaître son patriotisme et sa probité.

Riffault de Sautret, né à Saumur en 1750 et reçu docteur en médecine à Angers, débute par sacrifier au goût du temps en rimant une *lettre de Rosette à Valcourt*, une réponse de *Valcourt à Rosette*, suivie de *Poésies fugitives*.

Puis il exhale ses sentiments monarchiques en publiant *Le Tribut du cœur sur l'avénement de Louis*. Mais il ne peut refuser les fonctions de membre du Comité révolutionnaire en 1793, et, à cette occasion, publie des *Hymnes patriotiques par le représentant Riffault, président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Saumur, chantées en séance publique extraordinaire en réjouissance de la reprise de Toulon*.

La plaquette comprend deux pièces : l'une à la Liberté, l'autre en l'honneur du buste d'un confrère... Marat.

Oudry, médecin ordinaire des troupes du Roi et médecin ordinaire de Monsieur, chirurgien de l'hopital militaire de Saumur, est arrêté comme suspect le 3 octobre an II.

Peffault de la Tour, médecin et conseiller municipal à Saumur, est arrêté comme suspect en 1793. Traîné de prison en prison, il faisait partie du convoi qui fut conduit d'Angers dans les caves de Doué-la-Fontaine. Il en sortit pourtant le 21 Frimaire an II, sur les instances du Maire, de la municipalité et de la population.

Celui-là, c'est Fardeau. Ami et compatriote du confesseur des abbesses de Fontevrault, l'abbé Bontemps, comme lui prêtre, il dut, comme lui renoncer à la soutane, Bontemps endossa l'uniforme et parvint au grade de général ; Fardeau, lui, devint médecin et chirurgien distingué, professeur de physiologie à Paris. Malgré l'attrait de ce poste envié, Fardeau accepte le titre d'aide-de-camp du général Lemoine (de Saumur) et le suit à l'armée d'Italie où nous le voyons se distinguer à la fois comme soldat plein de bravoure et comme médecin dévoué, sans négliger les consolations que sa foi religieuse lui permettait d'apporter aux mourants.

Celui-ci, c'est Auguste Bérard, né à Varrains, le cadet des deux frères Bérard, illustrations de la chirurgie française.

Auguste Bérard, après une carrière toute de privations et de travail infatigable, devint, en 1842, titulaire de la chaire de clinique chirurgicale de l'Ecole de Paris, où il sut exposer avec une clarté, une méthode incomparables, sa science profonde de la chirurgie.

Pierre Caffé, après plusieurs campagnes en qualité de chirurgien major, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir, en Espagne, sauvé, par son courage, un convoi considérable de blessés. Retiré à Saumur, sa ville natale, il y avait épousé Mlle de la Barbée, fille du Sous-Préfet, et y vivait, « chéri dans son intérieur, honoré au dehors » populaire surtout parmi les pauvres. Mais il se laissa malheureusement engager dans la conspiration du général Berton. Trahi par sa domestique, compromis à l'audience par Berton lui-même, il fut condamné à mort. Pendant que, dans son lit, il semblait écouter les exhortations du prêtre qui le préparait à l'exécution, il s'ouvrit l'artère crurale avec un bistouri et mourut presque subitement, quelque effort qu'on fît pour le réserver à l'échafaud.

Enfin, Messieurs, car j'en passe et des meilleurs, vous avez tous présents à l'esprit le dévouement et les travaux plus récents des Saumurois :

Boinet, ancien chirurgien de l'Empereur Napoléon III.

Mesnet, membre de l'Académie de médecine, officier de la Légion d'honneur.

Bury, notre ancien député, chevalier de la Légion d'honneur.

Je termine ici l'esquisse hâtive de nos aînés de la Médecine Saumuroise.

Les cadets n'ont point dégénéré : ils font toujours de la science, quelquefois des belles-lettres, souvent de la politique... hélas !.

Doit-on s'étonner d'une telle fécondité et la raison ne s'en trouve-t-elle pas dans ce vin généreux de nos coteaux avec lequel, au nom des médecins Saumurois, je porte un toast à tous, en empruntant au poète André Theuriet cette strophe tirée d'un de ses chefs-d'œuvre.

Salut, vin léger de nos côtes !
Il suffit que chez de vieux hôtes
Je boive un trait de ta liqueur,
Pour que le temps passé renaisse,
Tout ressuscite et ma jeunesse,
Joyeuse, me remonte au cœur.

Dr Bontemps.

UN TRAIT DE MŒURS CHIRURGICALES EN TOURAINE AU XVIe SIÈCLE

Par F. Em. B.

Les mœurs chirurgicales des siècles précédents sont peu connues. En Touraine, on les ignore à peu près complètement ; on sait vaguement que les chirurgiens étaient en même temps barbiers, qu'ils appartenaient à une classe d'artisans, plus ou moins respectée par les intéressés, et que quelques personnalités de la communauté étaient très respectables, par l'habileté de leur pratique.

Nous avons pensé être agréable aux lecteurs de la *Gazette médicale du Centre*, en leur offrant une copie d'un acte notarié d'un haut intérêt, que nous a très obligeamment communiqué, Me Langlois, notaire à Tours. Nous leur laissons le soin d'en tirer la conclusion.

Mais nous croyons devoir faire précéder ce morceau intéressant, de quelques réflexions sur la façon dont était pratiqué à Tours l'art des accouchements.

Peut-être est-il nécessaire de dire tout d'abord, que non seulement, les médecins n'y prenaient aucune part, mais encore qu'ils s'y seraient déshonorés à leurs yeux, et à ceux de leurs confrères, tant ils étaient jaloux de garder la dignité professionnelle ; non pas qu'ils ignorassent les règles platoniques de l'obstétrique, elles faisaient partie des connaissances enseignées dans les Facultés de médecine, mais l'accouchement étant œuvre servile et manuelle, ils ne pouvaient par conséquent y assister qu'à titre de consultant, ce qui arrivait rarement.

Par contre, les chirurgiens-barbiers qui n'avaient pas les mêmes scrupules, recherchaient ces bonnes aubaines, d'ailleurs assez rares ; car au XVIe siècle, époque qui nous intéresse en ce moment, les femmes : Grandes dames, bourgeoises, ou artisanes, ne voulaient avoir recours, pour cet acte important, à d'autres mains qu'à celles des matrones ou saiges-femmes comme on les appelait indifféremment.

L'histoire, en ce qui concerne ces dernières, reste plongée dans une profonde nuit, du moins pour la Touraine, on rencontre bien çà et là des documents établissant leur existence, mais rien ne prouve avec évidence leurs mœurs professionnelles et la manière dont on devenait sage femme.

Seulement, comme nous savons que notre province était privilégiée d'abord par les fréquents séjours qu'y faisaient les rois de France, et ensuite parce qu'elle faisait partie du ressort du Parlement de Paris, il est certain que les ordonnances et règlements donnés pour la bonne ville de Paris, étaient appliqués presque aussitôt dans celle de Tours.

C'est donc dans l'histoire parisienne des sages femmes qu'il nous faut chercher pour nous éclairer sur les nôtres.

C'est à la fin du XIIIe siècle, pour la première fois, exactement en 1292, qu'on trouve la trace de deux *ventrières* et cela dans le registre de la taille (Impôts) de cette même année.

Un siècle après, la sage-femme de l'Hôtel-Dieu était désignée sous le nom de maîtresse des accouchées, mais celles qui exerçaient dans la ville, étaient indifféremment appelées *ventrières* ou *matrones*.

Il faut aller jusqu'en 1560, selon quelques historiens, en 1580 selon d'autres, pour trouver la preuve légale, la pierre d'assise, sous forme de règlement de ce *mestier* comme on disait alors. La différence de date s'explique ainsi : la seule preuve tangible de ce règlement est une petite plaquette in-8°, rarissime. qui appartient à la Bibliothèque Nationale, elle ne porte pas de date, mais on l'attribue généralement à l'année 1580, on croit qu'elle n'est qu'une réimpression, ce qui peut donner satisfaction à tout le monde.

Voici d'ailleurs le titre de la plaquette :

Statuts et reiglemens ordonnez pour toutes les matronnes, ou saiges-femmes de la ville, faulxbourgs, prévosté et vicomté de Paris, accoutumez de tous temps estre gardez et jurez par les dictes matronnes avant o'être admises à l'exercice de leur estat.

Nous ne pouvons reproduire ici le texte de ces statuts, nous sortirions de notre cadre, il nous suffira de dire à nos bienveillants lecteurs, que les futures saiges-femmes, n'avaient aucun moyen scolaire de s'instruire, qu'elles faisaient un apprentissage comme dans n'importe quelle communauté ou corporation ; que cet apprentissage consistait à suivre la pratique d'une sage-femme pendant un temps plus ou moins long et que pour parvenir à la maîtrise, elles subissaient un examen devant le médecin officiel qu'on appelait en Touraine le *superintendant* (1), les deux chirurgiens jurez, gardes de la communauté et deux matrones.

Si l'examen était satisfaisant, elles avaient le droit huit jours après d'appendre sur le devant de leurs maisons l'emblème professionnel qu'on rencontre encore dans quelques petites villes : un tableau peint plus ou moins grossièrement représentant une femme portant un enfant, ou encore, un enfant surgissant du milieu d'un chou auprès d'une femme émerveillée.

Pour exercer son art, peut être lui aurait il suffi d'aller se faire inscrire chez le Bailli de Touraine, en présentant sa lettre de maitrise, mais une autre formalité lui restait à accomplir, au moins aussi impérieuse que la précédente ; elle devait se rendre chez le curé de la paroisse et prêter entre ses mains un serment solennel.

Le seul ouvrage qui puisse nous éclairer sur les mœurs professionnelles des sages femmes au XVIe siècle a été écrit par Louyse Bourgeois, sage-femme de Paris (2).

Observations diverses sur la stérilité, perte de fruict, fœcondité, accouchement, etc.

La première édition date de 1609. Cet ouvrage eut un grand succès ; il fut réimprimé trois fois. Quarante

(1) Le titre de superintendant a été créé pour la première fois par Henri II ; juillet, 1556, par une ordonnance intitulée : Règlement entre les médecins, chirurgiens et apothicaires de Tours.

(2) H. Carrier. Origine de la maternité de Paris.

ans après les libraires de Paris J. Dehoury et Henry Ruffin accompagnèrent la cinquième édition des *Observations diverses*, de deux morceaux d'un très grand intérêt historique.

Instruction à ma fille, et Récit véritable de la naissance des enfants de France (1).

Nous n'aurions certes pas placé ici cette digression bibliographique, si l'auteur Louyse Bourgeois n'avait quelque peu appartenu à notre ville.

Le 30 décembre 1584, elle avait épousé à Paris, un Tourangeau, Martin Boursier, chirurgien barbier, attaché à l'armée du Roy, qui avait étudié sous Ambroise Paré, et dans la maison duquel il avait habité comme chirurgien, pendant vingt ans.

On comprendra peut-être difficilement aujourd'hui ce long séjour de Martin Boursier, chez Ambroise Paré, qui fut chirurgien d'armée, puis 1er chirurgien de plusieurs rois de France, charge qui le forçait de passer une partie de sa vie à la cour, mais l'illustre chirurgien avait boutique ouverte, rue du quai des Augustins, et il occupait quatre à cinq compagnons qui visitaient les nombreux malades, et en rendaient compte au maître, qui donnait de sa personne pour les cas graves et sérieux.

Voici maintenant la pièce interressante :

Aujourdhuy penultième jour de novembre lan mil cinq cent quatre vingt trois en la presance de moy Jehan Foucher nottaire royal à Tours et des tesmoings soubsignez les dicts temoings cy après nommez, honnorable personne Pierre Bonnadventure Me fillateur en soye demeurant en ceste ville de Tours parroisse sainct Vincent, s'est transporté pardevant et à la personne de honnorable Me Guille Herpin, premier et entien (2) chirurgien de la ville de Tours auquel parlant estant en son domicille le d. Bonnadventure la instamment prié et requis comme il dict avoir naguères faict, que son plaisir feust vouloir prendre la poyne se transporter en sa maison pour faire delivrer sa femme accouchée d'une fille dont elle ne pouvoit delivrer laquelle le demande sans cesse ny relasche parce qu'il a de coustume a faire à son endroict et y estant fort subtille et le même qui au moys d'aoust mil cinq cent quatre vingt un lui tira son enfant et délivrance promptement hors de son corps, dont elle se seroit bien treuvée.

A quoy le dict Herpin a dict qua la vérité il est bien memoratif davoir autrefoys secouru la d. femme du dict Bonnadventure mais quil l'excusat pour le présans veu la poyne et le tourmant quon luy a faict de lavoir mis en action et proces pour avoir esté ainsy apellé pour le secour dune aultre femme, après quune matrosne qui estoit avoit tout gasté et dont le dict procès est encore du presant, pendant par devant Nosseigneurs de la Court du Parlemant de Paris et quil avoit faict veu a Dieu quil ny mettroit jamais la main que Nos d. seigneurs de la Court du Parlemant de Paris ne luy eussent enjoinct et commandé le faire pour les causes que dessus et mauvais traictemants quil en a receu et quil en est le plus fasché pour le grand travail quen ont le plus souffert et enduré, plusieurs aultres femmes depuis quil en a esté troublé mesme y en avoir eu cinq mortes faulte davoir esté secoureues et quil voye aultre part ou bon lui semblera.

Le dict Bonnadventure a dict quil nen savoit aultre en ceste ville qui la pust secourir comme luy et mesme pour lavoir toujours secoureue ainsy quil a dict cy dessus le sommant et priant de rechef de voulloyr se transporter pour lurgente necessité.

Le dict Herpin a persisté en son dyre cy dessus au moyen de quoy a le d. Bonnadventure protesté que ou il adviendroit fortune ou inconvenyant à sa femme faulte de secours de sen prandre à luy en son propre et privé nom.

Dont et de toust ce que dessus le d. Bonnadventure a requis et demande à nous nottaire le present acte, que nous luy avons octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu et que de raison heures de 5 heures après midy en presance de Charles Falliguay et Jacques Launay demt au d. Tours.

Signé :

HERPIN — P. B. — LAUNAY — FALLIGAY — FOUCHER.

Nous terminerons par la reproduction de la première pièce officielle concernant les sages femmes de Tours. (*A suivre*).

(1) Ces deux derniers ouvrages ont été publiés par le Dr Ach Chéreau, Biblioth. de la Faculté de médecine de Paris, sous le titre *Les six couches de Marie de Médicis*. Paris, Wilhem, 1875, br. in-12.

(2) Au XVIe siècle les communautés de maîtres chirurgiens de chaque ville étaient administrées par deux ou quatre gardes du *mestier* qu'on désignait sous le nom de *maistres jurez*, dont la moitié était élue chaque année, or celui qui faisait sa seconde année de service avait la prépondérance et était désigné sous le nom de *premier et entien chirurgien*.

ETUDES ET DOCUMENTS SUR LA MÉDECINE D'AUTREFOIS. — LE CERTIFICAT

Par le Dr G. MEYNIER (de Paris)

Parmi les questions de pratique qui mettent, à ses débuts du moins, le médecin dans de cruelles inquiétudes, la question du certificat peut compter au nombre des plus ennuyeuses. Certificat de ceci ou de cela, constats frisant le domaine de la Médecine légale ou y aboutissant en plein, il n'est point de jour où le praticien ne se voie appelé à fournir, avec une complaisance plus ou moins apparente, avec une répugnance intérieure très justifiée, les fâcheux certificats. Heureusement pour lui, bien pénétré des enseignements de l'Ecole, il a appris par-dessus tout à ne rien affirmer (j'allais dire... certifier) ni trancher, et cette sage réserve lui permet d'éviter nombre d'ennuis.

Ces ennuis, nos pères les ont connus avant nous ; de tout temps, semble-t-il, on a fait appel au témoignage du médecin. De tout temps le Monsieur qui a reçu de son voisin le fâcheux pochon sur l'œil, s'est précipité chez son médecin, non point tant pour s'en faire soigner que pour lui soutirer un certificat à l'aide duquel le crime sera puni et l'infortune dédommagée... par quelque grasse amende. Au XVIIIe siècle, les praticiens sacrifiaient donc comme nous au certificat. Nous en avons recueilli un aux archives de Laon qui ne

manquent point d'intérêt ; nous espérons du moins que nos lecteurs le penseront avec nous.

(1) Seigneurie de Leschelles

27 novembre 1724.

Nous Claude Cerre et Gabriel Deruez chirurgiens jurez demeurant à Chigny et Leschelles certifions que sur les assignations à nous donné, en consequence de l'ordonnance de monsieur le bailly de Leschelle en date du 23 du present mois et des assignations a nous donné par Cagniar du dit jour, des affirmations par nous preté, nous nous somme transporté au domicille de Jean Turquin taillieur d'abit et sergent au baillage de Leschelle ou nous aurions veü le dit Turquin giseant au lit, auquelle apres avoir levé l'appareille nous luy aurions veü une blaisseur a la tette sur la coronalle, ou nous aurions veu le pericranne découvert qui luy cause la retention au lit et qui luy enpechera de faire ses fonctions pendant vingt cinq jours à compter du jour de la blaissur « *saufles accident*, » et ce coup peux avoir esté fait sans aucun intrusment tranchant.

En foi de ce nous avons fait et dressé ce present proce verballe que nous avons signez et sertifiez veritable le vingt sept. jour de novembre mille sept cens vingt quatre.

SERREZ DERUE

Taxé à chacun { « Serré 8 livres pour deux tournées. » Derrue 4 livres « attendu qu'il est sur le lieu. »

Ainsi, c'était sur la réquisition du Bailli que le médecin avait fait son rapport avec un soin, une minutie tout à fait exemplaires. Le siège, l'étendue de la blessure, son origine probable, l'incapacité de travail qu'elle pouvait entraîner, rien de tout cela n'avait été oublié.

Aujourd'hui même nous ne perdrions rien à imiter ces praticiens avisés : rester précis, épargner d'inutiles détails, se dispenser de commentaires, telle était, en matière de certificats, leur façon de procéder. Je pense qu'elle pourrait, sans inconvénient, rester encore la nôtre.

Dr G. MEYNIER

LES CONSEILS D'ARCHIMATHÉE

par le Dr Houssay

D'excellents préceptes, une idée énorme de la dignité médicale, une exagération religieuse considérable due au XIIe siècle, époque du plus bel épanouissement monacal du moyen-âge : voici, joints à un charlatanisme tout moderne les principaux traits de l'œuvre d'Archimathée de Salerne, un des meilleurs commentateurs du vieil Hippocrate.

Peu de déontologie, science innée dont l'étude était alors inutile, mais de nombreux conseils pratiques unis à un profond savoir-faire, mélangé d'un peu de savoir-vivre, ce qui prouve le souci que les médecins de tous temps ont eu de la bonne éducation, pour l'élever ainsi à la hauteur d'une vertu médicale.

..... Oyez plutôt :

..... « Médecins, si vous êtes appelés auprès d'un « malade, placez-le sous la protection de Dieu et sous « la garde de l'Ange qui accompagna Tobie. Pendant « la route, informez-vous de son état auprès de la « personne qui est venue vous chercher, afin de vous « mettre, à l'avance, au courant de la maladie que « vous aurez à soigner ; de sorte que, si après avoir « examiné les urines et tâté le pouls, vous n'êtes pas « suffisamment fixé, vous pourrez, du moins, grâce « aux renseignements antérieurs, inspirer confiance « au malheureux, et lui prouver, par vos questions, « que vous avez deviné quelques-unes de ses souf- « frances.

« Vous l'avez mis sous la garde de Dieu ; pensez « aussi à le mettre sous celle du Magistrat ; cela ne « sera pas moins utile si vous voyez que la Fortune « n'a pas frappé à sa porte et ne l'a pas comblé de ses « dons

« En entrant, saluez d'un air posé et modeste, « découvrez-vous ; asseyez-vous et tenez votre chef « à la main au lieu de l'enfermer dans le coffre du « malade ; le soin que vous sembleriez en prendre, « faisant croire que vous n'avez que celui-là, pour- « rait vous enlever de la considération.

« Soyez grave. La gravité se manifeste surtout par « les lunettes, et tout nez qui en est orné peut, sans « contredit, passer pour le nez d'un savant ; les lu- « nettes prouvant que celui qui les porte est un « homme consommé dans la science, enseveli dans de « profondes lectures, à tel point que sa vue en est « affaiblie.

« Puis, s'il y a lieu, louez la beauté du site, la « bonne tenue de la maison, la générosité de la « famille dont vous captivez la bienveillance.

« Examinez alors votre malade ; tâtez le pouls ; « voyez les urines ; s'il vomit, cherchez-en la cause ; « c'est souvent utile.

« Pour vous préserver de tout contact malsain, « recouvrez votre malade d'un linge ; quelque gros- « sier que soit le tissu, prenez-le, car en demandant « un autre, ce serait mépriser la pauvreté d'autrui, « et prouver, par cette façon d'agir, que vous-même « avez été pauvre et besoigneux.

« Faites-vous apporter de l'eau pour vous laver « des souillures que vous n'aurez pu éviter, car la « propreté du corps est l'indice d'une âme pure.

« N'arrêtez jamais vos yeux sur la femme, la fille « ou la servante du malade, quelque belle qu'elle soit, « ce serait forfaire à l'honneur, et compromettre « son salut en attirant sur sa maison la colère de « Dieu.

« Si vous craignez de confondre la maladie avec « une autre, ne dites pas qu'il y en a plusieurs et « que vous ne savez pas laquelle ; outre que cela ne « rassurerait pas la famille, vos scrupules ne seraient

(1) Document trouvé aux archives départementales de (Laon) B. 3,233

« pas compris ; et on prendrait pour de l'ignorance « ce qui n'est qu'une preuve de plus de votre esprit « élevé et profond.

« Gardez pour vous vos hésitations ; invoquez plu- « tôt nos saints patrons qui vous ouvriront les yeux « et les oreilles de l'entendement ; mais ne laissez « pas pénétrer le public dans les arcanes de votre « jugement, car voyant que vous ne connaissez pas « la maladie, souvent injuste, il croirait qu'au lieu de « vous instruire vous n'avez fréquenté que les mau- « vais lieux.

« Si on vous engage à dîner, ne soyez ni exigents « ni indiscrets ; entretenez-vous souvent du malade, « mais dans la conversation, évitez avec soin de « médire de vos confrères. Ce ne serait pas vous « mettre sous la protection de saint Luc, saint Côme « et saint Damien et faire plus œuvre d'un sot que « d'un homme de science.

« Vos hôtes, voyant une critique si facile, crain- « dront d'être un jour votre victime, ou penseront « justement qu'il n'y a que la peur ou l'envie qui « vous fasse si fort décrier ceux qui vous gênent.

« Enfin, retirez-vous prudemment, après avoir « adressé au malade d'utiles recommandations pour « la santé de son corps et le salut de son âme. Au « patient, promettez la guérison ; aux parents, affir- « mez qu'il est très malade ; s'il guérit, votre répu- « tation s'en accroîtra ; s'il succombe, vous l'aurez « prévu.

« Parfois vous serez embarassés s'il vous arrive de « rencontrer une jeune fille qui aura goûté trop tôt « des plaisirs de l'amour, sa confiance en vous, lui « donnant droit à votre indulgence, vous interdira de « publier sa faute. Vous ferez mieux alors de lui « refaire cette fleur qui périt et renaît tous les jours « et se cueille la centième fois plus douloureusement « que la première.

« Mais souvenez-vous aussi qu'il vous est interdit « de vous livrer, vis-à-vis des femmes et des filles « qui peuvent avoir des raisons de regretter leur « conduite, à des pratiques que la conscience et les « lois défendent.

« Comme du malade sauvé, chétive est la mémoire, « si vous n'avez pas reçu votre salaire, demandez-le « honnêtement, rappelant qu'on s'honore toujours « en honorant celui à qui on doit la vie ; mais ne le « conduisez jamais au juge, car si ce dernier vous « voyait souvent, il rirait de votre avarice et de vos « mésaventures.

« Même si vos intérêts en souffrent, ne faites « jamais de faux-témoignages, car si on ne vous croit « pas, ou si on vous dément, le mépris public n'aura « d'égal que le ridicule d'un vil mensonge. »

.....

Sans commentaires ! pour ne pas en altérer la saveur.

Dr Houssay

LA SPÉCIFICITÉ CELLULAIRE

D'APRÈS

le Livre de M. le professeur Bard (de Lyon) (1)

Par le Dr BOUREAU

Il semble que le mouvement des idées médicales et que les méthodes de travail scientifiques aient pris depuis quelques années une orientation nouvelle. Adoptant en partie les procédés de la science allemande, les chercheurs accumulent les faits, se cantonnent dans les travaux de laboratoire, empilent documents sur documents, compilent les bibliothèques et laissent souvent aux lecteurs le soin de conclure. L'audace ne semble plus de mise, une sorte de réserve craintive arrête l'essor des idées. Il semble que les hypothèses, qui à tout bien prendre forment l'avant-garde du progrès scientifique, soient démodées.

Il fut un temps où le mouvement médical avait en France une allure tout opposée ; des théories intransigeantes, des conceptions qui, la plupart du temps, n'étaient basées que sur une observation restreinte, étaient défendues de part et d'autre avec une extrême vivacité.

La presse médicale, passionnée, était une autorité puissante, embrigadant des troupes, les menant au combat. Les questions doctrinales étaient traitées avec une forme littéraire recherchée, et par la plume, et à la tribune de nos sociétés savantes par les éclats d'une éloquence bruyante. Qui se rappelle à notre époque des débats retentissants de l'Académie de médecine, des discussions passionnées d'une enceinte qui parfois prenait les allures d'un parlement au petit pied ?

Il faut lire dans ses études historiques de 1830 et 1850, le tableau des luttes médicales que trace le Dr Triaire (2), pour se faire une idée de la vivacité des polémiques de Bichat, de Laennec, de Broussais, de Cabanis, et plus tard de Chaumel, Bouillaud, etc.

La passion avivait les esprits et on ne sait, en lisant les travaux des chefs d'Ecole de cette époque, si cette chaleur de conviction, qui parfois les entraînait au delà du réel, ne vaut pas nos froides méthodes de travail, nos constatations scientifiques imprégnées d'une indifférence voulue qu'après tout le temps n'a pas sanctionnées et qui peuvent subir le sort des théories aventureuses de nos aïeux.

Je ne fais certes pas l'éloge de ces temps héroïques, je constate. Il est certain que la déviation actuelle de nos méthodes présente plus d'avantages que d'inconvénients ; la science trop souvent obscurcie par les nuages de la rhétorique a gagné en clarté, la recherche du fait, les constatations de l'anatomie pathologique, les labeurs du laboratoire constituent des bases plus solides que les conceptions théoriques les plus brillantes. Cependant il semble que la réaction ait été un peu trop accentuée. Le terre à terre de l'observation ne doit pas enchaîner complètement l'esprit et il doit être permis au chercheur, sans qu'on le taxe de téméraire, de parfois pousser des pointes vers l'inconnu, des envolées vers des régions inexplorées, de se servir des matériaux accumulés pour étayer des théories parfois audacieuses, mais qui donnent satisfaction à nos curiosités inquiètes.

Entre le génie allemand qui compile les faits, qui étale une érudition minutieuse, qui n'avance que pas à pas, ne

---

(1) La Spécificité cellulaire, par L. Bard (Paris, 1899).

(2) Dr Triaire. Bretonneau et ses correspondants, 1892. — Dr Triaire. Récamier et ses contemporains, 1899.

s'élève jamais du sol et ne cherche jamais à planer au-dessus de ses laborieuses constatations et le génie français qui sur un fait construit une théorie, qui échafaude une doctrine sur quelques données pathologiques, il doit exister une méthode de recherches ou l'exercice de ces deux facultés de l'esprit, imagination et observation, soit en équilibre parfait.

On peut préciser à l'aide d'une image.

Deux pierres qui tombent en même temps dans une nappe d'eau tranquille déterminent à sa surface deux systèmes d'ondes circulaires qui se rejoignent et agissent l'une sur l'autre. Sur les points où passe simultanément le dos de deux de ces petites vagues l'eau se relève beaucoup plus qu'elle ne le ferait pour chacune d'elles ; elle se creuse beaucoup plus là où les creux de deux de ces vagues viennent coïncider. Par contre elle reste en parfait repos là où passent à la fois le creux d'une onde et le dos d'une onde pareille. C'est ce que les physiciens appellent une interférence. De même il semble que dans le cerveau du savant doit exister deux forces principales toujours en action qui tantôt s'exaltent mutuellement, tantôt se réduisent à l'impuissance.

On peut désirer que le chercheur soit poète à ses heures, mais qu'il sache descendre des hauteurs pour reprendre humblement le tablier de l'expérimentateur, imagination figuratrice, expérimentation créatrice, actives et puissantes toutes deux, mais interférant et se réduisant mutuellement aux repos sur leurs limites communes de façon à ce que leurs domaines restent séparés, voilà ce qui semblerait l'idéal à atteindre ; et c'est peut-être après tout ce qui constitue le génie.

L'érudition poussée à l'excès semble parfois même n'avoir été qu'une entrave à l'essor de la science ; une sorte d'ignorance est presque nécessaire à tout novateur audacieux.

Pasteur a lancé la médecine et la chirurgie dans des voies nouvelles sans savoir ce qu'était un malade et sans avoir jamais donné un coup de bistouri. Il a donné de nouveaux horizons à l'agriculture sans avoir jamais bien distingué un champ de colza d'un champ de navets (Duclaux.). Cet homme d'imagination était un audacieux et cet expérimentateur était un timoré.

*
* *

Le lecteur à qui ne déplait pas le jeu des hypothèses, l'échafaudage audacieux de quelques théories, celui qui trouve plaisir à rêver de temps en temps l'inconnu, goûtera certainement un plaisir a lire le petit volume dans lequel après avoir synthétisé ses idées sur la spécificité cellulaire, le professeur L. Bard de Lyon cherche à pénétrer les grands problèmes de la biologie générale et édifie une biologie curieuse de ce grand inconnu, la vie.

Il a écrit là une sorte de couronnement à un édifice laborieusement édifié.

Après avoir, en 1885, débuté par chercher à renouveler l'anatomie pathologique des tumeurs, après être entré en lutte avec l'histologie allemande de Virchow, il tire de ses études favorites des conclusions, hypothétiques il est vrai, mais dont l'enchaînement satisfait l'esprit. Il a pris l'histologie, science ingrate, terre à terre et circonscrite, comme moyen d'ascension vers la solution de problèmes généraux.

*
* *

Les cellules de l'organisme adulte présentent à l'étude histologique une multiplicité de formes et de fonctions qui les ont fait classer en types différents.

D'autre part le célèbre axiome de Virchow, *omnis cellula e cellula*, ne soulève plus de controverses et tout le monde admet qu'une cellule naît de la prolifération d'une cellule préexistante.

Si d'un autre côté on étudie les cellules naissantes on constate qu'elles ont une forme, un aspect absolument semblable et que ce n'est que par la suite dans le cours de leur croissance qu'elles arrivent à être aussi dissemblables.

On arrive à conclure à l'*équivalence* de toutes les cellules et à attribuer au milieu où elles se trouvent leurs *différenciations* ultérieures.

C'est là la théorie de l'*indifférence cellulaire* d'origine essentiellement allemande et signée par Virchow et Kolliker.

A cela répond Bard « si les cellules ne sont pas différen-
« ciées dès leur naissance, il n'en résulte pas pour cela que
« leur évolution ne soit pas déjà rigoureusement *détermi-*
« *née* par leur hérédité propre.

« L'indifférence apparente des individus jeunes est géné-
« rale en biologie ; la spécificité des germes, la fixité héré-
« ditaire des espèces n'en sont pas moins absolues et il
« est légitime de penser qu'il doit en être de même dans
« la genèse des cellules des diverses espèces. »

Les différenciations cellulaires résultent exclusivement de *propriétés préexistantes* transmissibles *par hérédité*, telle est dans son essence la doctrine de la *spécificité cellulaire*. Bard a complété la formule de Virchow et dit : *Omnis cellula e cellula ejusdem naturæ.*

Je ne puis donner ici les preuves solides que l'auteur a accumulées en de nombreux travaux. De ce côté rien d'hypothétique. Après avoir débuté par l'anatomie pathologique des tumeurs, après avoir pris comme base l'histogenèse de l'embryon, l'inflammation, la leucocythemie, l'auteur vous amène graduellement à la conviction.

La théorie a été battue en brèche par les uns, modifiée par des solutions intermédiaires par les éclectiques, et en fin de compte on constate sinon l'adhésion des histologistes, du moins une évolution très manifeste des idées vers elle.

Les Allemands la discutent ; plusieurs l'ont adoptée.

*
* *

Il est incontestable que la théorie de la spécificité cellulaire ne heurte en aucune façon les faits de transformation et de rénovations cellulaires auxquelles l'organisme adulte nous fait assister. La fixité héréditaire des types cellulaires reste intacte. On lui a objecté la transformation de la cellule cartilagineuse en cellule osseuse. Mais il ne s'agit pas là d'une véritable transformation cellulaire, la cellule osseuse n'est qu'un degré supérieur d'évolution de la cellule cartilagineuse.

La spécificité n'exige nullement que les êtres spécifiques gardent le même aspect pendant toute leur vie. Les générations alternantes de certaines espèces animales, la transformation de la chrysalide ou de la chenille en êtres ailés n'enlèvent rien à la spécificité des espèces. La spécificité exige seulement que les transformations soient déterminées *à l'avance* par les tendances héréditaires et que ces tendances elles-mêmes soient différentes pour les différentes espèces. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la variabilité des espèces de Darwin. Il en est de même pour les espèces cellulaires.

Je passe sous silence l'étude de Bard sur les transformations pathologiques des tumeurs. Ses vues sont certainement ce qui a été écrit de plus clair, de plus conforme à la clinique sur ce sujet.

Je laisse de côté la discussion des objections qui ne lui ont pas été ménagées.

Dans un chapitre curieux, il étudie la constitution des espèces cellulaires et leur filiation d'une cellule unique, l'ovule, vers des types aussi dissemblables que peut être une cellule nerveuse d'une cellule musculaire.

Son étude prend surtout une largeur de vues, une originalité de conception, quand après avoir établi sur des bases solides, sur des arguments inattaquables sa théorie de la spécificité cellulaire, il cherche à résoudre avec elle les grands problèmes de biologie générale.

*
* *

Toutes les lois biologiques découlent en dernière analyse des propriétés des cellules et la théorie de la spécificité cellulaire se répercutera forcément sur les idées que l'on peut se faire de la vie.

Aujourd'hui tous les biologistes croient pouvoir expliquer les phénomènes de la vie en les considérant comme une manifestation d'actes chimiques très complexes se produisant dans une substance organique instable et incessamment remaniée.

Et cependant ces échanges font défaut dans des éléments auxquels on ne saurait refuser une haute expression de la vie, les ovules dormant au sein des ovaires et plus encore les graines végétales.

Pour M. Bard des considérations beaucoup trop étendues pour que je les reproduise l'ont amené à penser que la *vie cellulaire* dans ce qu'elle a de plus intime et de fondamental est une *force physique* d'une même essence que les forces physiques plus simples que nous connaissons mieux pour les voir à l'œuvre en dehors des êtres vivants. Comme la chaleur, comme l'électricité, comme la lumière, la vie est une force à part, un mode spécial de mouvement de la matière impondérable de l'éther des physiciens. De même qu'il y a des corps chauds, des corps électrisés, des corps lumineux, il y a des corps vivants.

Sans doute des foyers persistants de cette force sont nécessaires pour les reproduire, mais ce fait ne fait que corroborer l'assimilation que propose M. Bard, car c'est là une loi générale commune à toutes les forces que nous connaissons ; le feu engendre le feu, l'électricité aimante le fer, etc...

Pictet (1) a constaté le retour à la vie de bacilles ayant supporté près de — 200° dans de l'air liquéfié ; comme tous les phénomènes chimiques sans exception sont anéantis dès — 100°, il en conclut que, en pareil cas, la vie prend naissance spontanément dans un organisme mort et que dès lors on pourrait la faire naître spontanément si l'on pouvait créer de toutes pièces une structure organisée morte. La conclusion de Pictet sur le retour spontané de la vie est légitime quand on ramène celle-ci au simple jeu des affinités chimiques, elle ne l'est plus quand on la considère comme une force physique spéciale.

Les grands froids ont suspendu les effets chimiques de la vie, mais ils n'ont pas supprimé la force vitale elle-même qui reprend son action avec le retour des conditions nécessaires.

On ne saurait objecter que cette force échappe à toute constatation directe et ne saurait être admise sans cette constatation. En réalité, il en est de même pour toutes les forces déjà connues, qu'il s'agisse de l'attraction universelle, de l'électricité, ou de la chaleur, on se contente d'en constater les effets et on remonte de ceux-ci à la cause première.

(1) Pictet. La vie et les basses températures. Revue scientifique, 1893, II, p. 575.

Bien qu'il soit impossible d'indiquer avec précision les éléments du mouvement spécial qui constitue la vie, il est facile de se représenter une force physique qui soit capable de parcourir l'énorme champ des variations et des différenciations auxquelles la vie doit pourvoir. La force vitale ne se propageant pas à distance (à moins d'admettre comme effet de cette force les actions à distance des fakirs de l'Inde), et s'exerçant dans un espace très restreint dans un *micro-espace*, il est évident qu'elle ne peut pas être un mouvement ondulatoire à directions rectilignes comme la plupart des autres forces physiques ; il y a tout lieu de penser qu'elle présente une direction cyclique, *en tourbillon*.

La démonstration de la force vitale complexe des cellules totales en ses éléments composants est comparable, en quelque mesure, à la dissociation en couleurs de la lumière blanche par le prisme. Les cellules totales originelles posséderaient la force vitale la plus complexe qu'on pourrait appeler *la vie blanche*; les cellules terminales de modalités si variées, les espèces définitives posséderaient des *vies colorées* à couleurs élémentaires simples et les cellules intermédiaires des vies colorées composites, synthétisant encore en elles une ou plusieurs couleurs simples.

Cette théorie physique de la vie permet de comprendre très simplement l'intervention de la sexualité et le mécanisme intime de la fécondation.

Les cellules reproductrices sexuées possèdent la vie totale et elles sont équivalentes pour les deux sexes puisque l'une et l'autre sont capables de transmettre toutes les qualités du générateur dont elles émanent, par contre il est évident qu'elles ne sont nullement identiques.

*
* *

Etant admis que la vie est une force physique constituée par un mouvement en tourbillon restreint dans un micro-espace, Bard, entraîné par les conséquences naturelles de son hypothèse, est arrivé à penser qu'elle peut exercer une influence réelle en dehors de la cellule qu'elle anime. Chaque cellule est en quelque sorte un circuit fermé de vie, mais ce circuit comme les circuits électriques est capable d'exercer *une influence à distance* sans conducteur interposé sur les circuits de même essence qui l'environnent.

Il a donné le nom d'*induction vitale* à cette puissance qui relierait à distance les vies cellulaires les unes aux autres, exercant une influence régulatrice sur les proliférations cellulaires et une influence modificatrice sur leurs propriétés vitales.

A tout bien prendre, quelque étonnante au premier abord que paraisse cette déduction, elle ne doit guère plus nous surprendre que n'a surpris nos aïeux Newton relevant les secrets de l'attraction universelle.

Je ne veux pas faire dire à l'auteur ce qu'il n'a pas exprimé, mais cette induction pourrait n'être qu'une extension de cette grande loi, et il n'est pas plus incompréhensible de la voir s'exercer dans le monde cellulaire que dans le monde planétaire.

Est-ce qu'on n'a pas remarqué depuis longtemps que les cristaux fracturés artificiellement, placés dans une solution saturée, réparent leurs surfaces fracturées beaucoup plus vite qu'ils ne s'accroissent sur leurs surfaces normales ? N'est-ce pas là encore un de ces phénomènes d'attraction qui peut être comparé à juste titre à ceux de régénération des êtres vivants ?

Bard consolide cette théorie de l'induction vitale par une ingénieuse interprétation des malformations d'organes, des monstruosités, des tumeurs.

La perte d'équilibre des éléments cellulaires a reçu de

Fabre-Domergue, quand il décrit l'imperfection de l'arrangement des cellules dans les tumeurs épithéliales, le nom expressif de *désorientation cellulaire* qui implique une idée analogue à celle de Bard.

L'induction vitale a certainement l'avantage de pouvoir expliquer les phénomènes normaux d'influence de la mère sur le fœtus, et du fœtus sur la mère. Elle jouerait certainement un rôle de premier ordre dans le double problème de l'hérédité, celui de la transmission de propriétés ataviques, celui des modifications de ces propriétés par l'acquisition et l'incorporation de propriétés nouvelles.

L'induction du fœtus sur les ovules maternels fournirait une explication plausible de ces phénomènes singuliers connus et décrits depuis longtemps sous les noms divers d'imprégnation, de *mésalliance initiale*. Une femelle de race pure fécondée par un mal de race différente ou commune se trouve définitivement souillée en ce sens qu'elle est exposée à donner naissance à des produits de race commune par des fécondations ultérieures de mâle de race pure. Les produits ultérieurs peuvent ainsi rappeler les qualités du premier produit, c'est une sorte d'*hérédité fraternelle*.

* * *

Bard termine en faisant remarquer que « le mode de « constitution des espèces cellulaires peut apporter une « contribution suggestive au problème de la constitution « des espèces des êtres vivants. Si l'on fait abstraction de « la théorie surnaturelle de la création d'emblée des « espèces, dès longtemps abandonnée par la science, on « voit que pour les espèces vivantes comme pour les « espèces cellulaires, on est obligé d'admettre une filia- « tion continue des espèces inférieures aux espèces supé- « rieures. Dans l'échelle des êtres, cette filiation continue « s'impose, non seulement parce que l'apparition chrono- « logique des diverses espèces est en faveur de cette « manière de voir, mais encore parce qu'il est bien évi- « dent que les complications et les perfectionnements « n'ont pu se produire que successivement et progressi- « vement.

On ne peut s'empêcher, après avoir parcouru le livre de Bard, de songer aux travaux de Darwin et de se demander si l'auteur n'aurait pas eu le bonheur d'avoir étendu jusqu'aux limites du microscope les idées du naturaliste anglais, d'avoir après l'étude de l'origine des espèces et de leur variation de ce dernier, jeté à son tour un jour lumineux sur l'origine et les variations des espèces cellulaires.

LA MÉDECINE POPULAIRE

LA MÉDECINE DES GUÉRISSEURS

Par le Dr E.

L'administration de la *Gazette Médicale du Centre* m'ayant communiqué plusieurs lettres de confrères me faisant le trop grand honneur d'écrire qu'ils avaient été *très intéressés* par mon article sur la MÉDECINE DES GUÉRISSEURS, je ne puis faire autrement que de satisfaire mes aimables correspondants, et de puiser à nouveau dans la thèse du Dr Bidault pour leur fournir de nouvelles recettes, formules et prières s'adaptant à toutes les maladies.

Lorsque j'habitais le petit pays dont j'ai précédemment parlé, j'eus souvent l'occasion d'entendre parler de la *maillette*.

Tout d'abord je ne susde quoi il s'agissait. Je savais bien que la maillette avait son siège dans les yeux ; mais quelle maladie de l'œil était-ce ?

En était-il de la maillette comme de la *Vartaupe ?* autre maladie assez répandue là-bas et sur laquelle je reviendrai. Lorsqu'un paysan était malade et que le médecin n'y connaissait rien, souvent même avant de s'être rendu compte si le médecin y connaissait quelque chose, avant de l'appeler, on se disait en famille, le soir à la veillée, à la lueur blafarde de la *rousine*, de l'oribus, qui brûlait dans la cheminée, retenue entre l'écartement d'un bois fendu — on se disait « c'est peut-être bien la vartaupe : ça doit être la vartaupe. » et le lendemain matin avant le lever du soleil on partait avec le malade chez le guérisseur de vartaupe.

Si le malade revenait guéri, c'était la vartaupe ; si la maladie s'obstinait à persister, ce n'était pas la vartaupe et on rappelait le médecin, qui ignorait la plupart du temps le voyage matinal. Il ne fallait point le lui dire, au médecin, il se serait fâché, il aurait peut-être abandonné le malade. C'est que le médecin ne connaît pas la vartaupe, mais n'aime pas qu'on doute de sa science.

Ne désespérez pas cependant, mes chers confrères, je vous apprendrai à guérir la Vartaupe, ou plutôt je vous apprendrai à rendre vos enfants aptes à la guérir, car, pour vous, c'est trop tard; mais je reviens à la *maillette*.

Je croyais donc tout d'abord qu'il en était de la maillette comme de la vartaupe ; que lorsqu'on avait une maladie des yeux à laquelle le médecin n'entendait rien, on allait chez le guérisseur de maillette. J'étais un peu dans le vrai ; cependant je dois dire, ayant vu un certain nombre d'yeux soignés par les guérisseurs de maillette, que le plus souvent il s'agissait de kératite phlycténulaire, ou d'ulcérations quelconques de la cornée avec ou sans complications.

Je me rappelle entre autres un bonhomme presque aveugle ayant cependant été guéri *d'une maillette et de deux dragons croisés*.

Les cornées étaient couvertes de cicatrices nacrées et l'iris faisait hernie à la place d'une ancienne ulcération qui avait perforé de part en part la partie inférieure d'une cornée.

Il restait encore, en haut, sous la paupière supérieure, un peu de cornée saine, et la suppression d'une partie de l'iris aurait peut-être aidé le bonhomme à se conduire.

Il était pourtant enchanté de son guérisseur de maillette, qui avait eu beaucoup de peine à arrêter son mal, vu qu'il avait dû retourner le voir plusieurs fois.

Je me rappelle également un enfant qui m'a lâché pour le guérisseur de maillette, et que ce dernier avait soigné avec de l'huile de papier. L'huile de papier est, du reste, un remède courant dans certaines campagnes.

On le prépare de la manière suivante, d'ailleurs très simple :

On brûle un papier au-dessus d'une assiette et le liquide légèrement goudronneux qui tache l'assiette est l'huile de papier en question.

Certains guérisseurs l'emploient pure ; d'autres y mélangent de la salive, quelquefois *de la salive à jeun* ; d'autres y incorporent la cendre du papier ou de la cendre de sarment. Mais ces remèdes matériels, que l'on introduit entre les paupières, présentent bien moins d'intérêt que les formules que nous rapporte le Dr Bidault.

Ce dernier s'est également demandé en quoi consistait la maladie, voici ce qu'il écrit à ce sujet (1) : « Le Dr Bogros prétend qu'on appelle ainsi la cataracte à cause de sa ressemblance avec la *maille*, monnaie ayant cours au moyen âge et extrêmement petite (n'avait ni sou ni maille). Le Dr Gillot fait dériver plus simplement le mot *maille* de *macula* tache. Cette explication nous semble assez plausible, d'autant que *maille* sert à désigner non seulement la cataracte, mais encore les kératites, les taies de la cornée, les leucômes, etc.

Il est rare qu'un enfant de la campagne atteint d'ophtalmie scrofuleuse ou de kératite avec photophobie, ne soit pas considéré comme atteint de la maille. On le mène au sorcier qui *lui dit la maille* et quand la prière reste sans efficacité, après souvent deux ou trois tentatives qui laissent aggraver le mal, on se décide à *venir au medecin* qui ne peut souvent que constater des perforations de la cornée, des leucômes incurables.

Une autre expression est encore employée au Morvan : celle de Borgeon ou Bourgeon — (apparemment c'est la même chose que le *dragon* de mon bonhomme) — ce terme désigne une affection oculaire mal définie : c'est l'essence de toutes les maladies des yeux.

Une femme présente son enfant au médecin en prévenant qu'elle *lui a fait enlever le borgeon*. Il semble que ce soit quelque chose de mystérieux sur quoi le médecin n'a pas de prise, et qui, une fois enlevé, laisse le champ libre à l'art médical. »

Voici les formules :

Le bon Dieu et le bon saint Jean s'en vont tous deux en voyage. Sur leur chemin ils ont rencontré le bienheureux saint Abraham assis sur un banc :

Saint Abraham levez-vous, suivez-nous.
Monseigneur, je ne puis, je ne vois. } *ter.*

A chaque fois que l'opérateur prononce ces paroles, il trace un cercle autour de l'œil avec son doigt ; quand il a fait trois fois le mouvement, il souffle trois autres fois alternativement dans l'œil du malade et dans le feu de la cheminée, en disant :

S'il y a maille ou onglin, ou cottin, ou cottaille, qu'il brûle, qu'il fonde, ou qu'il saute à terre. Dans l'intention du bon Dieu, de la bonne sainte Vierge, de sainte Claire, de sainte Epine, de sainte Reine, de saint Ferréol et de tous les Saints et Saintes du paradis.

(1) Dr Bogros : *A travers le Morvan*, 1873.

L'opérateur récite ensuite cinq pater et cinq ave. Le malade en fait autant et ne tarde pas à être guéri.

Dans quelques pays, au moment où l'opérateur commence, le patient chante à demi-voix la supplication suivante :

J vin d'Ion (Lyon)
Chercher guairaïon
D'la maille et du borgeon,
Si ç'ô lai maille
Que Dieu m' l'aipaille (l'apaise)
Si ç'ô l' borgeon
Que Dieu m' donne guairaïon.

2e FORMULE

M. saint Jean passant par ici, trois Vierges rencontre sur son chemin, il leur dit : Vierges, que faites-vous ici ? — Nous guérissons de la maille. — Guérissez Vierges, guérissez l'œil de N... (nommer la personne en faisant le signe de la croix et en soufflant dans l'œil).

On ajoute :

Maille, feu grief, feu que ce soit, ongle, migraine ou arégnée je te commande d'avoir plus de pouvoir sur cet œil que n'en auront les Juifs le jour de Pâques, sur le corps de N.-S.-J.-C.

On fait de nouveaux signes de croix en soufflant encore dans l'œil, puis le malade récite trois *Pater* et trois *Ave*.

3e FORMULE

La sainte Vierge se lève en campagne, elle s'en va dans son chemin, elle s'assied sur une pierre blanche. Son fils Jésus vint à passer et lui dit : « Ma mère, que faites-vous là ? « Mon fils Jésus, je cherche guérison du mal de ventre et du mal des yeux ». Son fils lui dit : « Ma mère, levez-vous, allez-vous-en. Vous trouverez le vent qui court pour vous guérir du mal de ventre et du mal des yeux ».

4e FORMULE

Il faut, pour qu'elle réussisse, que le guérisseur ait appris cette prière d'une personne de sexe différent, qu'il croie à son efficacité et que le malade ait pleine confiance.

Trois vierges dames s'en vont
Au-delà des monts
Chercher guérison
De la lumière et du bourgeon.
Dans leur chemin font rencontre
De l'Enfant-Jésus qui leur dit :
« Mes trois vierges dames, où allez-vous ? » —
« Seigneur, nous allons
Au-delà des monts
Chercher guérison
De la lumière et du bourgeon. »
L'Enfant Jésus leur répond :
« Retournez dans vos maisons
Vous y trouverez guérison
De la lumière et du bourgeon. » —

Cette prière doit être répétée trois jours de suite, le pouce du guérisseur placé sur l'œil malade.

Elle est également efficace pour les animaux.

J'en viens maintenant à la *vartaupe*, c'est le mot usité dans mon pays. Dans le Bas-Poitou on dit *ver de taupe* ou *vertaupe*.

Les paysans poitevins, dit le Dr Tiffaud (1), appellent *ver de taupe* ou *vertaupe*, le furoncle vulgaire.

— Quelle est l'origine de ce mot ? — Nous lisons dans un vieux traité de chirurgie (2) que la *taupe* est une « tumeur molle et assez large qui vient ordinairement à la teste et au visage, et qui contient un pus blanc, épais et pituiteux. » Dans son dictionnaire de médecine, P.-H. Nysten donne de la *taupe* cette définition plus explicite : « espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête qui sont soulevés comme la terre fouillée par une taupe. »

Seul le mot *taupe* est suffisamment expliqué.

Quant au *ver*, nous croyons en avoir trouvé la signification dans la présence du bourbillon...

Nous connaissons un jeune homme qui s'est fait toucher un *ver de taupe* de la jambe. Voici ce qu'il nous a raconté : « La personne qui touche le *ver de taupe* doit avoir étouffé, pendant qu'elle était au berceau, une taupe renfermée dans un petit sac de toile. Dans quelques endroits on met la tête de la taupe dans la main de l'enfant et on la lui fait serrer jusqu'à ce que l'animal soit étouffé. »

On va chez le guérisseur trois matins de suite, et avant le lever du soleil.

La personne qui touche, applique la paume de sa main droite sur le *ver de taupe* ; puis elle récite à voix basse une prière précédée et suivie d'un signe de croix.

Ceci fait, le malade retourne chez lui, mais, chose essentielle, il ne faut pas qu'il y ait de cours d'eau à traverser, car le bénéfice de l'attouchement et de la prière serait perdu.

C'est la femme X..., continue-t-il, qui m'a guéri, mais la femme Y pourrait en faire autant, si elle savait la prière, car elle aussi a étouffé autrefois une taupe. Je souffrais depuis quatre jours, et quelques jours après le dernier attouchement, mon *ver de taupe* a percé. »

Voici maintenant la prière pour guérir le *ver de taupe* (3) :

Ver de taupe, ver de taupe, je t'étouffe, comme j'ai étouffé l'autre. Notre Père... Je vous salue Marie... Au nom du Père...

Après la *vartaupe* voici venir la FIÈVRE.

« Au printemps, dit le Dr Bidault, si une mère a un enfant malade de la *fièvre*, elle le prend dans ses bras et le porte devant la touffe la plus belle et la plus fleurie d'un buisson d'aubépine. Là elle s'agenouille, dépose devant elle son cher fardeau, baisse le front sur ses mains jointes et prie du plus profond de son cœur. Puis elle se relève, embrasse l'enfant, le reprend dans ses bras et rentre à la maison.

L'aubépine, au dire des bonnes gens, jouit d'une précieuse vertu pour les jeunes enfants atteints de fièvre et cette vertu vient de ce que, d'après une tradition, les branches de cet arbrisseau ont servi aux bourreaux de J.-C. pour lui tresser sa couronne.

La pratique suivante est également curieuse : « Quand Jésus vit la croix où son corps fut mis, le corps lui trembla, le sang lui mouva. Il survint un juif, Marc Antonin, qui lui dit : « Jésus, tu trembles, je crois que tu as peur ou que les fièvres te tiennent. » « Je ne tremble, ni ne frissonne, je n'ai pas peur et les fièvres ne me tiennent pas, mais quiconque cette oraison dira, ou à son bras droit la portera, jamais fièvre ni frisson n'aura » :

Fièvre tierce, fièvre demi-tierce, fièvre quarte, fièvre demi-quarte, fièvre lente, fièvre quotidienne, fièvre intermittente, fièvre maligne, fièvre pourpre, fièvre de quelque nature que tu puisses être, je te conjure de quitter le corps de N. (nommer la personne), au nom du P. (signe de croix) du F. (signe de croix) et du St E. (signe de croix) et de monsieur saint Pierre (si c'est un homme) et de madame sa mère (si c'est une femme).

Après avoir écrit cette prière, on ploie le billet en disant *Au nom du Père*, et on l'attache au bras droit du fébricitant avec cinq aiguillées de fil cramoisi, en disant encore *au nom du Père*.

Cette opération doit être faite à jeun et le talisman être porté neuf jours.

2e FORMULE POUR LA FIÈVRE.

Avant le soleil levé on arrache trois joncs de la main gauche en disant :

Jonc, je t'arrache pour la santé de mon corps. Tu me guériras aussi vite que la rosée fond devant le soleil au grand midi pour la Saint-Jean.

On les met de côté sans les faire entrer à la maison et quand la fièvre menace on se lie avec et l'on se couche. Le lendemain de grand matin avec les mêmes joncs on lie le tronc d'un arbre humide en disant :

Fièvre, je te laisse et te conjure. Au nom du P. du F. et du S. E.

Puis on mord l'arbre trois fois.

Une autre fois je donnerai des formules pour *la veine sautée, les dartres, le mal de dents, le chancre, les coliques*, etc.

Dr E.

(1) Dr Jean Tiffaud : L'Exercice illégal de la médecine dans le Bas-Poitou (Les toucheurs et les guérisseurs) ; Thèse, Paris, 1899.

(2) La chirurgie complète par demandes et par réponses, par M. Le Clerc, conseiller médecin ordinaire du Roy. Paris MDCXCV, p. 179.

(3) B. Souché : Croyances, présages et traditions diverses, *in Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. IV.

Reconstituant du système nerveux
NEUROSINE PRUNIER
PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉUNION A SAUMUR, LE 22 JUIN, DES SYNDICATS MÉDICAUX D'ANGERS, CHOLET, BAUGÉ, SAUMUR, LOUDUN ET DU SYNDICAT D'INDRE-ET-LOIRE.

Nos confrères de Saumur avaient, dès le soir même du banquet de Chinon, promis d'organiser bientôt

une grande réunion de tous les Syndicats de la région à Saumur. Leur invitation ne s'est pas fait attendre, et le 22 juin les confrères arrivaient nombreux tant des Syndicats d'arrondissement du Maine-et-Loire et de la Vienne que du département d'Indre-et-Loire.

Quatre-vingts médecins environ répondant à l'appel du Syndicat de Saumur, dont le but ou le prétexte était une protestation collective contre les dispositions de la nouvelle loi sur les accidents au point de vue du Corps Médical, arrivaient dès l'après-midi en la coquette ville de Saumur. Leurs confrères : le Dr Renou, président du Syndicat de Saumur, le Dr Bontemps, vice-président, le Dr Baudriller, secrétaire, tous les médecins de Saumur les attendaient à la gare pour les conduire immédiatement à l'Hôtel de Ville, où une réception charmante leur était préparée. Comme à Chinon, en effet, les médecins sont rois dans cette bonne ville de Saumur, et le Dr Peton, maire de cette ville, avait tenu à recevoir de superbe façon les médecins syndiqués.

Des rafraîchissements sont d'abord servis aux arrivants, puis par une heureuse pensée, le photographe entre en scène et, après de savants calculs pour faire entrer dans son objectif les 80 médecins présents, réussit à mener à bien sa tâche difficile. Les Congressistes de Saumur auront ainsi un souvenir précis les uns des autres ; quelques-uns malheureusement, tels nos confrères de Chinon non encore arrivés, manquent à l'appel. Nous reproduisons ici cet intéressant souvenir de notre réunion confraternelle.

Mais voici l'heure de la séance. Le Dr Peton nous souhaite tout d'abord la bienvenue en la ville qu'il administre avec tant de zèle, et nous assure que médecin avant tout il partage toutes nos défiances contre les pouvoirs publics trop enclins à faire de la philanthropie à nos dépens.

Le Dr Renou déclare alors la séance ouverte. Heureux de voir que notre protestation sera imposante, il propose à l'Assemblée de voter la motion qu'a adoptée le bureau du Syndicat de Saumur.

Le Dr Grippat, président du Syndicat d'Angers, élève une objection de droit contre la forme de la protestation telle qu'elle est rédigée. Il croit, d'après l'avis du Procureur de la République d'Angers, que nous n'avons pas le droit de protester en tant que Syndicats mais seulement comme réunion de médecins.

Les Drs Durand, Chaumier, du Syndicat médical d'Indre-et-Loire, tiennent au contraire essentiellement à ce que la protestation soit faite au nom des Syndicats.

Il est toujours permis de demander la revision d'une loi ; du reste que risquons-nous ?

Cette façon de voir, réunissant l'adhésion unanime des membres présents, le Dr Durand, vice-président du Syndicat médical d'Indre-et-Loire, fait voter le texte suivant qui modifie légèrement le texte proposé en en accentuant l'énergie.

Les médecins des Syndicats d'Indre-et-Loire, de la Vienne, du Maine-et-Loire réunis le 22 juin 1899 en assemblée générale à Saumur, adoptent les résolutions suivantes :

Considérant qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics de s'immiscer dans la fixation d'un tarif d'honoraires ;

Considérant que les ouvriers victimes d'accidents et à plus forte raison les patrons aujourd'hui responsables ne peuvent être considérés comme des indigents.

Protestent contre les Art. 4 et 29 de la nouvelle loi sur les accidents du travail et demandent :

1° La suppression du 2e paragraphe de l'article 4 concernant le tarif de l'assistance médicale gratuite.

2° Le paiement des certificats médicaux, ceux-ci devant être comme toutes les autres conséquences de l'accident à la charge des chefs d industrie. »

Un corollaire tout naturel à cette première question est la question des assurances.

Le Dr Renou demande donc à ses confrères quelle ligne de conduite générale ils veulent adopter vis-à-vis des assurances accidents. Les Compagnies cherchent déjà à faire signer des engagements aux médecins ; il est temps de s'entendre pour obtenir des conditions plus avantageuses.

Le Dr Bontemps, le Dr Baudriller déclarent que les médecins de Saumur entendent poser leurs conditions aux Compagnies.

Deux questions sont à distinguer :

1° Le prix du ou des certificats ;

2° Le prix des soins donnés par le médecin.

En effet dans la nouvelle loi, les assurances doivent garantir les soins médicaux, le médecin ne peut accepter d'autre combinaison. Sur ce point l'unanimité est complète.

Sur la question du prix du ou des certificats, le Dr Lapeyre fait remarquer que les diverses sociétés médicales se sont toutes déclarées en faveur de la fixation d'un prix invariable, qu'il y ait ou non un 2e certificat, certificat de guérison à donner.

L'assemblée décide que cette solution est en effet la plus avantageuse pour le médecin qui serait exposé à se voir demander un seul certificat. Après discussion, le *prix minimum* de 6 francs est adopté : les certificats demandés par surcroit seront payés 5 fr.

Sur la question du tarif des soins donnés par le médecin, les médecins de Cholet et le Dr Ménier seraient disposés à accepter l'abonnement pour les petits accidents.

Le Dr Bontemps et la grande majorité des membres présents protestent et déclarent n'admettre que le tarif à la visite.

A la presque unanimité, l'assemblée adopte donc les conclusions suivantes :

1° Les médecins ne traiteront qu'avec les Compagnies qui s'engagent à payer les soins consécutifs ;

2° Ils ne traiteront qu'avec les Compagnies, qui accepteront le prix du tarif ordinaire, admis par le Syndicat de chaque région ;

3° Les certificats (maladie et guérison) *seront payés un minimun de six francs par sinistre. Tout certificat supplémentaire sera payé cinq francs.*

Sur une proposition faite par le Dr Coutant, de Saumur, et tendant à chercher les moyens de venir en aide aux confrères peu fortunés, les Drs Guignard et Monprofit (d'Angers) déclarent que le vrai remède à la situation difficile de beaucoup d'entre nous est l'encombrement de la profession, l'envahissement des campagnes par le pharmacien.

Pour y résister le Dr Monprofit propose la nomination d'une Commission interdépartementale, qui cherchera à obtenir du corps enseignant de se montre plus sévère aux examens de Doctorat.

Cette motion est adoptée, et l'Assemblée décide d'envoyer ses félicitations au Syndicat des médecins du Rhône et à l'Université de Lyon qui se sont opposés à la création et à l'extension du Doctorat en pharmacie.

Ce titre vain, que rien ne justifie, ne peut servir qu'à couvrir une concurrence rendue facile par la confusion qu'éveillera dans l'esprit du public ce titre de Docteur.

La réunion est levée à 7 h. 1/4 et tous se retrouvent au banquet servi dans le foyer du théâtre.

Que dire de ce banquet pour le célébrer dignement !

Salle magnifiquement décorée, orchestre obligeamment donné par le Maire, menu délicat, vins exquis tous Saumurois et offerts par nos confrères de Saumur, rien ne manquait pour faire de ce banquet le plus agréable des festins confraternels.

Aussi commencés tard les toasts nombreux et à chaque fois interrompus par de nouvelles libations se sont-ils prolongés jusqu'à près de 11 heures.

Les Dr Peton, maire de Saumur, Grippat, Amirault, Bezard, présidents des Syndicats invités, prennent tour à tour la parole pour dire l'utilité de ces réunions et de ces banquets confraternels qui associent tous les confrères d'une région.

Le Dr Bontemps nous lit une biographie médicale de Saumur dont nous sommes heureux de pouvoir donner le texte à nos lecteurs.

Un autre de nos confrères exprime en vers l'héroïsme de la profession médicale.

Le Dr Quintard nous fait la Radioscopie des cœurs ; enfin le Dr Renou remercie ses invités d'être venus, si nombreux, ses jeunes confrères de l'organisation si parfaite qu'ils ont su donner au banquet, le Dr Peton de l'appui qu'il a prêté aux médecins de Saumur pour recevoir dignement leurs confrères.

Une heure ou deux restent encore aux convives, à quoi les employer si ce n'est à rire, « parce que rire est le propre de l'homme. »

Et voici nos graves confrères faisant assaut de rimes et de chansons. Nous retrouvons les Drs Bailliot, Bontemps, Mattrais, et nous apprenons à connaître les talents de diseur de nos confrères Fiévée, Amirault, etc.

Le plus gros succès est sans contredit pour notre vaillant doyen, le Professeur Guignard d'Angers qui, après avoir spirituellement conté comment il fut, il y peu de temps, condamné par deux ou trois confrères, nous chante la chanson de la Vigne d'une voix dont l'âge n'a pu amortir les sonorités.

Il n'est si bonne Société, ni si bonne table, hélas ! qu'on ne quitte, et c'est là la dure nécessité à laquelle

les trains qui remmènent les congressistes nous contraigne à contre-cœur.

Mais après Chinon et Saumur l'élan est donné, et les réunions confraternelles ne sont pas près de s'éteindre dans notre région amie de la gaieté.

SÉANCE DU SYNDICAT MÉDICAL D'INDRE-ET-LOIRE

Le 27 juin 1899

Le Syndicat Médical d'Indre-et-Loire se réunissait le mardi 27 juin, à 3 heures et demie de l'après-midi, à son siège social, 35, rue de la Scellerie.

L'ordre du jour très chargé appelait d'abord le vote pour l'élection d'un Président en remplacement du Dr H. Thomas décédé. Le Dr Durand, plus ancien vice-président, préside la séance et déclare nettement ne pas être candidat.

22 membres présents à la séance déposent leur bulletin dans l'urne ; 4 votes ont été émis par correspondance, soit 26 votants.

La majorité absolue est donc de 14.

Au 1er tour de scrutin, le Dr Bezard, vice-président du Syndicat, est élu par 18 voix.

Le Dr Durand cède alors le fauteuil au Dr Bezard en s'applaudissant de l'heureux choix fait par l'Assemblée.

En quelques mots très simples, le Dr Bezard remercie ; il déclare que son dévouement est tout entier acquis à la cause du Syndicat et qu'il espère voir s'accomplir sous sa présidence des progrès depuis longtemps mûris et dont cette séance même va entamer la réalisation.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Herpin remerciant le Syndicat de ce qu'il a fait pour son mari.

Le Dr Bezard rappelle que s'il n'a pas pris la parole sur la tombe de notre regretté confrère, c'est sur le désir formel exprimé par le mourant qu'il n'y eut pas de discours à son enterrement.

A ce propos, quelques membres présents émettent le vœu que comme pour le Président, le Syndicat adresse une convocation à tous ses membres lors du décès de l'un d'eux.

Les Drs Chaumier, Lapeyre, Archambault, font remarquer que très souvent le président ou le secrétaire ne sont pas prévenus à temps ; que lorsque cela est possible, le Bureau envoie toujours un ou plusieurs délégués aux obsèques et que l'un d'eux adresse un dernier adieu au confrère disparu.

Les propositions votées à Saumur sont sonmises à l'approbation de l'Assemblée générale qui les ratifie à l'unanimité.

Entre temps les Drs Boureau et Chaumier ont été délégués par le Syndicat pour voter en son nom pour un délégué au Conseil supérieur de la mutualité.

Le Syndicat décide de voter pour le candidat de l'Union des syndicats, le Dr Pouliot (de Poitiers).

Le Dr Lapeyre donne alors lecture d'un projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'Indre-et-Loire avec création de cercles médicaux d'arrondissement à Tours, Chinon, Loches.

Le principe est voté à l'unanimité ; dans la prochaine séance l'organisation définitive sera adoptée.

Le Dr Delagenière est ensuite entendu à propos du rapport sur la question du recouvrement des honoraires.

Il est convenu :

1° Que le Syndicat commandera des notes d'honoraires qui seront adressées par chaque médecin au nom du Syndicat.

2° Qu'un avoué et un huissier d'arrondissement seront chargés d'assurer les recouvrements litigieux.

INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

Le manque de place ne nous a pas permis dans le précédent numéro d'insérer les réponses suivantes à des questions posées antérieurement.

Réponse au Dr C.

I. Quelques origines de médicaments — qui survivront.

Les Brahmanes connaissaient le cuivre, l'or, le mercure, le sel ammoniac le plomb, l'antimoine.

Les Egyptiens employèrent le fer, la térébenthine, la jusquiame. Dans un code Chinois de 1567, on recommande contre la goutte, les éponges et les végetaux marins, donc : Iode.

Galien préconise les amers, les Arabes les juleps et les sirops. Paracelse trouve les teintures, les essences, les extraits. Van Helmont traite la gale par le soufre Hoffmann, donne sa liqueur. Baglivi, de Raguse, enrichit (?) la thérapeutique du vésicatoire, complétant l'œuvre d'Atrétée, qui avait découvert l'action des cantharides, de la moutarde et du thapsia. Le café importé en 1517 par le Sultan Sélim à Constantinople est décrit en 1640 par Prosper Alpin.

Les Espagnols rapportent le cacao du Mexique en 1520. Le Copahu date du XVIe siècle (Margraf et Pisan), le tabac de 1558. La digitale fut employée en 1640 par Parkinson, contre le goitre et l'épilepsie, et ce ne fut qu'en 1721 qu'on découvrit son action vaso-motrice.

Le quinquina est de 1640, il guérit la comtesse d'El-Cinchon, femme du vice-roi du Pérou, qui en avait pris sur la recommandation d'un corregidor du Loxa. Un aventurier anglais, Talbot, vendit la recette de la teinture de quinquina 48000 liv. à Louis XIV. L'ipecacuanha fut apporté du Brésil, par un marchand français Frenier, auquel Helvétius vole sa découverte.

Le colombo, 1671 ; l'aconit, 1762 ; la fève de St-Ignace vient des Philippines, apportée par les Jésuites ; le laudanum dû à Sydenham, 1669.

Pour mémoire :

Baume de Fioravanti, 1520, Bologne. — Baume Tranquille du P. Aignan. — Emplâtre de Vigo, XVe siècle auquel on ajoute plus tard du mercure, en supprimant les vers, les grenouilles, et les vipères. — Onguent populeum. (Myrepsus) XIIIe siècle. — Eau de mélisse des Carmes, 1725. — Eau de Rabel, 1760. —

Elixir de — propriété — inventé par Paracelse, et falsifié par Garus, 1640. — Remède de Durande, 1770.

II. — Origine des médicaments, d'après les écoles successives :

Thérapie conjuratoire : Boudhistes, Asclépiades, (suggestion : hypnotisme) Hippocrate et l'humorisme, évacuants, vomitifs, purgatifs, diurétiques, sudorifiques.

Les Solidistes, qui veulent que les maladies dépendent d'un resserrement (vomitifs, sudorifiques) de nos tissus, ou d'un relâchement (astringents).

Les Galénistes partant de ce principe : *contraria contrariiscurantur,* combattent les troubles de l'harmonie normale par des médicaments actifs, la thériaque, dont il nous reste l'opium et l'aloës.

Avicenne et les Arabes introduisent la chimie et Paracelse l'Iatro-chimie. Pour lui, les corps, outre leur composition organique, comprennent du soufre, du mercure et du sel. Les maladies résulteraient de la disproportion de ces éléments et il fallait par des remèdes minéraux purger le minéral atteint. Aussi, doit-on à Paracelse les préparations de soufre et de mercure et l'emploi à l'intérieur. de l'arsenic, du zinc, de l'antimoine, déjà préconisé par l'École de Salerne, du fer, et des carbonates alcalins.

Je ne connais pas d'ouvrage spécial sur cette question, mais on pourra peut-être trouver quelques renseignements dans Myrepse Nicolas : *Medicamentorum opus in sectiones quadragenta octo digestum.* Bale, 1549.

Jacques Sylvius : *Tabulæ* pharmacorum. Antuerpiæ, 1568. — Meysonier : la Pharmacopée accomplie. Lyon, 1606. — P. Pouet : Histoire générale des drogues. Paris, 1694. — Hoffman : Observations physiques et chimiques, dans lesquelles on trouve beaucoup d'expériences curieuses et de remèdes très efficaces. Paris, 1754. — Francklin : Vie privée d'autrefois, les Médicaments, Plon-Nourrit. — H. Coulon : Curiosités de l'histoire des remèdes. Cambrai, 92. — Cabanès : Chronique médicale.

Dr Houssay.

RÉPONSE A UN CONFRÈRE DU BLÉSOIS

Sur les confins du Blésois et de la Touraine, on emploie également dans le même cas de la salive humaine, et on dit même qu'il faut que le sujet soit un jeune homme, doué de — qualités rares — pour que le remède soit efficace.

Ce fait est toujours la continuation de la thérapeutique du siècle dernier, car on lit dans Nicolas Lémery : Dictionnaire universel des drogues simples. Art. Homo. Edit. 1759, in-4° p. 429 :

« La salive d'un jeune homme bien sain, à jeun, « est bonne pour les morsures des serpents et du « chien enragé. »

Je ne vois qu'une explication qui me semble relativement satisfaisante. Les animaux ont été souvent nos précurseurs, en médecine, comme en toutes choses, et il est un fait certain, c'est qu'un chien qui lèche sa plaie est très rapidement guéri. Il n'y a rien d'étonnant que devant ce fait d'observation que nous rencontrons, on ait, par un raisonnement analogue, employé la salive d'un jeune homme chaste, la rareté en faisant sa qualité.

Dans un article sur les superstitions médicales, Bordier pense que c'est comme liquide chaud et alcalin que la salive a conquis la popularité dont elle jouit. Ce qui ferait encore penser que nous n'avons fait qu'imiter les animaux et leur instinct curateur, c'est qu'à Sumatra, les Orangs-Koubous lèchent eux-mêmes certaines plaies pour mieux les enduire de salive. Déjà les Romains regardaient la salive comme assez active pour tuer un serpent, entres autres, Lucrèce :

Disperit... ut serpens hominis contacta salivis.

Rien d'étonnant à ce qu'elle n'ait rien perdu de ses vertus, et fut toujours capable de neutraliser le venin faute de n'avoir pu tuer le serpent, que le blessé n'a pas même eu le temps de conspuer pour l'empêcher de mordre !

Dr Houssay.

—

Angers, le 22 juin 99.

Monsieur et honoré confrère,

Je me rappelle avoir lu dans l'un des numéros de votre honorable journal que vous demandiez à vos lecteurs de préciser à quelle époque remontait l'emploi des préparations ferrugineuses.

N'est-ce pas bien audacieux d'attribuer à un médecin quelconque cette application de la médication martiale, quand l'étude de la Mythologie nous apprend que Mélampe guérit Iphiclus de l'impuissance en lui faisant absorber de l'eau dans laquelle plongeait une vieille épée rouillée, médication dont le principe actif ne pouvait être que l'oxyde de fer ?

Veuillez agréer, Monsieur et honoré confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Paul Labesse.

—

Mon cher confrère,

Un de vos correspondants pose une question à laquelle un volume entier suffirait à peine à répondre.

Ce volume est, au surplus, presque complètement terminé. Il portera le titre — pour l'instant provisoire de Médications singulières et panacées d'autrefois. Il a paru, par fragments, dans le *Bulletin général thérapeutique* de 1895 à 1899, sous ma signature. Je ne doute pas que le Dr C... n'y puise maints renseignements utiles. Quand le volume paraîtra-t-il ? je l'ignore moi-même en ayant *plusieurs* autres sur le chantier ; en tout cas, je le répète, il en a paru *au moins les 3/4* dans le journal précité.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus confraternels.

Dr Cabanès.

NÉCROLOGIE

Le Syndicat médical du Loiret vient, il y a à peine quelques semaines, d'avoir la douleur de perdre un de ses anciens présidents, de conduire à sa dernière demeure le docteur Verdureau, de Patay.

Il fut en 1882 un de ses fondateurs, vice-président en 1885 et en devint président en 1886.

Homme de dévouement, homme de devoir, toujours prêt à rendre service, il peut être proposé comme modèle à tous ses confrères pour la correction de sa conduite professionnelle.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, en 1859, le docteur Verdureau eut pu prétendre à une brillante situation dans une grande ville, mais il était simple de goût, et il aimait la campagne. Il se fixa à Patay en 1861, et ses habitants eurent la bonne fortune de posséder pendant plus de trente ans un chirurgien de grande valeur.

En 1870-1871 pendant l'invasion et après les sanglants combats de Patay, il parcourut nuit et jour les campagnes, prodiguant ses soins aux nombreux blessés.

Quinze ans après, en 1885, la croix de la Légion d'honneur venait enfin le récompenser des services rendus à nos soldats.

Sa vie politique fut aussi bien remplie que sa carrière médicale : Conseiller d'arrondissement en 1877, Conseiller général en 1880, fonctions qu'il a exercées pendant dix-huit ans ; il fut, chaque année, réélu membre de la commission départementale.

Dans ces multiples fonctions, républicain convaincu, jouissant des sympathies de tous ses collègues, il sut rendre service à ses concitoyens sans distinction d'opinions. Aussi peut-on dire que le docteur Verdureau emporte dans la tombe l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

ANALYSES

Des névralgies, de leurs causes et de leur traitement ; par le Dr Maurice Bastié ; Imp. Henri Amalric, *Albi, 1899.*

Voici les conclusions de l'auteur : La douleur est la complication ordinaire de la plupart des maladies, et une cause d'aggravation du mal, qu'il dépend du médecin d'éloigner et de supprimer complètement.

La nature bienfaisante a mis heureusement, comme toujours, le remède à côté du mal, et ce remède souverain, infaillible, c'est l'opium et son alcaloïde le chlorydrate de morphine associé à la valériane et à la jusquiame, comme dans la formule ;

Extrait de jusquiame, 12 centigr.
Extrait de valériane, 20 centigr.
Chlorydrate de morphine, 1 centigr.
Poudre de réglisse q. s. pour une pilule.
Faire ainsi 20 pilules.

On peut employer ce remède, qu'on pourrait appeler une panacée, dans toutes les maladies douloureuses.

NOUVELLES

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que MM. les docteur Jablonski et Roland, de Poitiers, sont nommés *officiers* de l'instruction publique.

Le Dr Jablonski, Président de la société des sciences médicales de Poitiers, est correspondant de *la Gazette médicale du Centre* pour le département de la Vienne.

Le docteur Rolland est membre du Comité de rédaction du *Poitou médical.*

—

Nous devons féliciter également le Dr Cibiel, de Lusignan (Vienne) qui vient d'être nommé officier d'Académie.

—

Le Dr Perreau, de Saumur, vient d'être nommé membre de la commission d'hygiène et de physiologie, chargée de suivre les concours internationaux d'exercices physiques et de sports en 1900.

REMPLACEMENTS MÉDICAUX

Etudiant en médecine n'ayant plus que sa thèse à passer demande remplacement. — Ecrire à M. Sichère, à Couhé-Vérac (Vienne), ou à M. Boutineau, pharmacien à Tours.

Le Dr Paumier, chez le Dr Guilpin à Issoudun (Indre), se met à la disposition des confrères pour un remplacement à partir du 23 juin.

Avis important. Un docteur habitant la campagne, dans l'Anjou, prendrait en pension un ou deux enfants de faible santé.

LISTE DES MÉDECINS DES STATIONS D'HIVER

Afin de rendre service à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas de correspondants dans les stations d'hiver, nous publions la liste des médecins de ces stations qui sont nos abonnés :

Dr Lalou, Dr Verdalle, à Cannes. — Dr De Langenhagen, à Menton ; Dr Thaon, à Nice.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, idootanique phosphaté.
Succédané de l'huile de foie de morue
Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE — Saccharolé à base de kola, glycérophosphate de chaux, coca, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidéperditeurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de beauté hygiénique ne contenant aucune substance grasse ou nuisible.

A. GIRARD, *22, rue de Condé, Paris.*
Echantillons offerts aux membres du Corps médical.